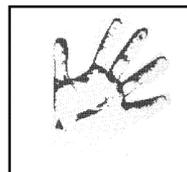


Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 153 - novembre 2009

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770



---

153

---

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : Henri Lalouette

Imprimé au siège du SNETAA

### Une année test pour la voie professionnelle et le SNETAA

Voici maintenant deux mois que nous sommes tous entrés de plein pied dans la rénovation de la voie professionnelle : nouveaux programmes, nouveaux horaires, nouveaux profils d'élèves. C'est un véritable bouleversement pour nous tous, mais c'est aussi un pari que nous devons gagner en nous en donnant les moyens. C'est pourquoi le SNETAA, et notamment dans l'académie de Poitiers est attentif au ressenti et aux informations que vous ne manquerez pas de nous communiquer pour vous donner la possibilité de mettre en œuvre dans de bonnes conditions votre enseignement. Notre ambition est et restera de maintenir une voie professionnelle publique spécifique. C'est la seule façon de maintenir le corps des PLP et les postes dans nos établissements.

Dans notre académie beaucoup reste encore à faire : obtenir que les heures d'accompagnement personnalisé soient incluses dans nos services, que cessent les regroupements de sections dans les LP industriels en enseignement général, que l'ouverture des classes de CAP se poursuive et s'accroisse à la prochaine rentrée et que l'orientation vers les LP soit valorisée davantage... C'est à ce prix que nous maintiendrons nos postes et nos conditions de travail. Ce combat nous devons le mener ensemble et dans nos établissements, malgré un contexte budgétaire difficile, pour faire vivre la voie professionnelle initiale publique et laïque.

Cette année marque aussi une étape importante pour notre syndicat. Réussir la transition vers l'enseignement professionnel de demain, est l'un des objectifs prioritaires du SNETAA. Pour y parvenir il aura besoin de faire évoluer ses mandats lors de notre prochain Congrès National et de renouveler ses instances.

### Sommaire : **Version Internet**

- \* p.1 - Editorial
- \* p.2 - Audience Rectrice,
  - Calendrier syndical
  - Courrier Intersyndical à la Rectrice
- \* p.3 - Quoi de neuf dans les notations ?
- \* p.4 - Votre fiche syndicale d'avancement d'échelon

Nous espérons que vous nous maintiendrez votre confiance lors du vote d'orientation, afin de pouvoir poursuivre et atteindre ensemble nos objectifs. Notre participation à ce scrutin décidera de l'avenir de notre syndicat. Nous devons donc tous voter ou faire voter pour asseoir davantage la force et la légitimité du SNETAA.

Cette année est donc bien un test pour la voie professionnelle et pour le SNETAA. Et c'est forts de votre confiance et de votre fidélité que l'équipe académique défendra vos intérêts et fera entendre votre voix.

Angoulême, le 12 novembre 2009  
Henri Lalouette,  
Secrétaire académique

### **Audience au rectorat :**

Le SNETAA eiL a été reçu par La Rectrice Béatrice Cormier le 18 septembre 2009 en présence de Bernard Chaigneaud (SGA Rectorat)

La délégation du SNETAA eiL, était composée de Henri Lalouette , Jean Pierre Ardon , Pierre-Guillaume Texier, Romuald Carry et Ludovic Athénour. La réunion d'une durée de près de deux heures s'est déroulée dans une ambiance d'écoute réciproque, sans concession mais constructive.

La Rectrice a présenté sa rentrée et ses objectifs pour l'année 2009 2010 et au delà pour certains dossiers.

Le SNETAA a porté à la connaissance de la Rectrice sa propre vision du bilan de rentrée et donné les principaux repères sur les mandats syndicaux dont il est porteur.

Ont ensuite fait l'objet d'échanges de vues les points suivants : la rénovation de la voie professionnelle, la préparation de la carte solaire, le paritarisme dans l'académie, l'actualité et avenir des SEGPA, le Recrutement et la Formation des enseignants et les besoins en enseignants au mouvement national, les conditions d'exercice des personnels enseignants non titulaires, l'utilisation des TZR.

Pour plus d'informations consultez notre site internet ou contactez votre secrétaire académique SNETAA.

### **Calendrier prévisionnel académique (principales réunions)**

2 décembre : Groupe Protocole Rénovation Voie Professionnelle (Rectorat)

14 décembre : Groupe Circulaire Intra (Rectorat)

15 décembre : Bureau Académique du SNETAA

14 janvier: Réunion AIS à l'EREA de Mignaloux

18 janvier : Groupe de travail « Cas médicaux et sociaux INTER » (Rectorat)

20 janvier : Groupe de travail « Vœux et barèmes » du Mouvement Inter (Rectorat)

26 janvier : CAPA de promotion d'échelon

2 mars : Bureau académique SNETAA

4 mars : Réunion non-titulaires à Poitiers (LP Perret)

17 mars : Réunion « Retraites » à Châtellerauld (LP Le Verger)

25 mars : CAPA Réadaptation, CFP...

30 mars : Congrès académique SNETAA à Poitiers

du 19 mars au 19 avril : Saisie des demandes de mutations « intra »

17 mai : GT POM (Rectorat) et 20 mai GT Médical Social

26 mai : CAPA Reconversions Notes Administratives. Promo Hors Classe (Rectorat)

26 mai : Groupe de travail « Vœux et barèmes » du Mouvement Intra (Rectorat)

11 juin : CCP des non titulaires (CDI, Echelons, CFPro, ...) (Rectorat)

14 juin : CAPA mouvement INTRA (Rectorat) et le 22 juin : Révision CAPA INTRA

6 juillet : Conseil Académique du SNETAA

7 juillet : GT TZR (Rectorat) et 9 juillet : GT Non Titulaires (Rectorat). Suites en fin août

### **Demande d'audience à Madame la Rectrice (Extraits de la lettre du 29 octobre 2009)**

Le SNETAA-eiL et le SN-FO-LC ont constaté avec surprise que, cette année encore, l'emploi de plusieurs TZR dans l'académie s'effectue hors de leur corps et de leur discipline d'origine, alors que cela ne correspond pas à leur choix. Il nous semblait pourtant qu'à la suite de l'audience que vous aviez accordée à l'intersyndicale le 7 mai dernier, cette situation ne devait pas se reproduire.

Nous souhaiterions donc, à la demande des personnels, revenir avec vous sur cette question très sensible. C'est pourquoi nous sollicitons une audience.

Pour le SNETAA-eiL  
Henri Lalouette  
Secrétaire Académique  
SNETAA eiL

Pour le SN-FO-LC  
Jean-Claude Pérou  
Secrétaire Académique  
SN LC FO

Quoi de neuf pour l'avancement d'échelon ?

### Mise a plat de la notation pédagogique rentrée 2009

Après une étude approfondie des IEN le retour à la Grille de 1987 demandé par le SNETAA et par les organisations syndicales des PLP en CAPA a été retenu. (Groupe de Travail paritaire au rectorat en octobre 2009).

Sous réserve de modifications ultérieures voici ci-dessous quelques informations utiles.

En cas de retard d'inspection les notes d'inspection pourront être corrigées (notes pédagogiques) et seront consultables sur IPROF (Attention aux retards assez fréquents)

Lors du passage d'un échelon la note devrait être actualisée à la hausse (note pédagogique en attendant l'inspection suivante). Un groupe de travail doit finaliser en novembre cette décision. Pour certains collègues pour lesquels l'Inspection ne peut ou n'a pu avoir lieu une notation sur dossier pourra être établie à titre exceptionnel.

Le retour de 16 à 14 rangs ne donnera lieu à aucune baisse de note.

**Petit rappel pour l'avancement d'échelon:** pour être promu il faut d'abord être promouvable entre le 1er septembre et le 31 août de l'année concernée. Ensuite un classement par échelon est établi.

- 30% des personnels avancent au grand choix

- 50% avancent au choix

- les autres passent à l'ancienneté

- Le calcul étant fait sur la base de la note globale donnée chaque année (note administrative + note pédagogique / 100)

N'oubliez pas d'envoyer votre dossier syndical pour l'avancement d'échelon (page 4) au SNETAA au secrétariat académique. (accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse). La notation administrative a lieu en général en février mars. Consultez les grilles de notation administrative sur notre site internet, et pour toute information consultez le SNETAA académique par mail, téléphone ou courrier.

Echelon	Zone C = 20%				Zone B = 50%					Zone A = 30%				Zone	moyenne
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42		
1er	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	36
2ème	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	36,8
3ème	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	37,6
4ème	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	39,2
5ème	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	40,8
6ème	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	42,4
7ème	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	44,5
8ème	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	46,6
9ème	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	48,7
10ème	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	50,6
11ème	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	52,4
Rang de notation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	

### Hors Classe

Echelon															moyenne
HC 1er				43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	46
HC 2ème			44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	48
HC 3ème			46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	50
HC 4ème		46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	53
HC 5ème	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	55
HC 6ème	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	57
HC 7ème	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	

Grille de notation indicative pédagogique des PLP (académie de Poitiers - rentrée 2009)



Compléter le 1er cadre et renvoyer cette fiche syndicale au siège académique du Snetaa :  
Henri Labouette 23 rue Emile Zola 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC accompagnée d'une enveloppe timbrée.

Les CAPA consacrées aux promotions d'échelon se tiennent traditionnellement à la fin du mois de janvier. Tous les « promouvables » sont invités à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA. Pour être informé(e) de votre éventuelle promotion vous pouvez renvoyer au secrétariat académique la fiche syndicale ci-dessous.

Nom : ..... Prénom : .....

Discipline : ..... Affectation actuelle : .....

Echelon actuel : ..... depuis le : .....

Obtenu :  au grand choix  au choix  à l'ancienneté  par reclassement

Note Pédagogique au 31/08/2009 sur 60 : ..... date de l'inspection .....

Note Administrative au 31/08/2009 sur 40 : .....

TOTAL sur 100 : ..... Date de naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour l'examen des promotions d'échelon s'est réunie ce jour au Rectorat de l'Académie de Poitiers.

- TU ES PROMU(E)** au.....échelon des PLP
- Au grand choix avec effet au .....
  - Au choix avec effet au .....
  - A l'ancienneté avec effet au .....

Ta note globale sur 100 : .....

Note du dernier promu au ..... échelon :

Au Grand Choix : .....

Au Choix : .....

- TU N'ES PAS PROMU(E)**
- Tu ne figures pas sur la liste des promouvables.

Ces informations ne sont données qu'à titre officieux et confidentiel. Un arrêté rectoral officialisera ta nouvelle situation.

Les commissaires paritaires académiques SNETAA